



CC¹ Usse et Rhône – Réunion publique

Éloise, Jeudi 17 octobre 2023, 20h, Espace animations

Nombre de participants : 45 personnes – Heure de fin : 22h20.

Compte-rendu de la réunion publique

Pour toute demande d'informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter la Communauté de Communes Usse et Rhône au 04 50 56 15 30 ou accueil@cc-ur.fr.

Introduction de Paul RANNARD, Président de la CC Usse et Rhône. Il indique qu'il s'agit de trois mêmes réunions publiques à Seyssel, Frangy et Éloise. Ces réunions publiques ont été voulues pour être une présentation à mi-mandat mais aussi un moment d'échange avec la population.

Le déroulé de la présentation, ainsi que le présent compte-rendu est en ligne sur le site de la CC Usse et Rhône : www.usse-et-rhone.fr.

Les Vice-présidents intervenants² :

- M. David BANANT, délégué à l'urbanisme,
- M. Patrick CHAPEL, délégué à l'administration générale et aux ressources humaines,
- M. André-Gilles CHATAGNAT, délégué au social, à l'enfance et à la jeunesse,
- M. Gérard LAMBERT, délégué au tourisme,
- M. Jean-Yves MÂCHARD, délégué aux mobilités et à la communication,
- M. Jean-Louis MAGNIN, délégué aux bâtiments et aux services techniques,
- M. Rémi PONCET, délégué à l'assainissement,
- Mme Sylvie TARAGON, déléguée aux finances,
- M. Christian VERMELLE, délégué au développement économique.

¹ CC : Communauté de Communes.

² MM. Emmanuel GEORGES, Vice-président délégué à l'environnement et Gérard LAMBERT, Vice-président délégué au tourisme, sont excusés.

Paul RANNARD introduit la réunion publique en remerciant les personnes présentes et en rappelant les grandes lignes du mandat 2017-2020 et celles entreprises depuis 2020. Il passe la parole aux Vice-présidents pour la présentation des actions entreprises concernant leurs délégations et des projets.

Échanges avec la population :

Paul RANNARD passe la parole à la salle pour des questions, remarques et observations.

Concernant l'ancienne déchetterie de Frangy, y a-t-il eu des choses de faites pour le terrain ?

Le site a été dépollué et le terrain est rendu à la Commune de Frangy. Le terrain n'était pas pollué. À noter qu'il a bâti sur un ancien site de remblais.

Est-ce des tests de pollution ont été réalisés sur le site ?

Le service environnement de la CC Usses et Rhône a remis à la Commune de Frangy un document de la DDT³ come quoi le site est conforme et dépollué. Concernant le devenir de l'ancienne déchetterie, il n'est pas prévu de projet, à ce stade, par la mairie de Frangy. En outre, les aménagements glissaient à cause de la molasse.

Des baux de 70 ans sont prévus pour la station-service à Musièges, comment se passera la dépollution du site après utilisation ?

Le terrain prévu pour l'implantation appartient à la Communauté de Communes et le bail sera de 30 ans. L'entreprise aura obligation de dépolluer le site après utilisation. L'entreprise retenue paye le loyer d'une bail en une fois et les frais de viabilisation sera à leur charge.

Qu'en est-il du projet d'extension du Léman express vers Culoz ?

C'est toujours à l'étude par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et c'est tout l'intérêt d'être dans le futur SCoT⁴ du Genevois Français, pour être présent dans les discussions et permettre sa réalisation.

Quand est-ce que les premiers bâtiments de la ZAC⁵ 3 vont être construits et est-ce que le fait d'être en bail emphytéotique est un handicap pour l'implantation d'entreprises dans le parc d'activités ?

Des entreprises ont contacté la CC Usses et Rhône et, dans les projets initiaux, le terrain devait être cédé. Toutefois, le choix de la Communauté de Communes s'est porté sur des baux emphytéotiques d'une durée de 70 ans, dont le loyer est payable en une seule fois. Un bâtiment est en cours de construction. En effet, depuis une année, il y a moins de porteurs de projets intéressés du fait du contexte économique et de la hausse des taux bancaires. La conjoncture, à court terme, risque d'être encore moins bonne et incertaine. Malgré tout,

³ DDT : Direction Départementale des Territoires.

⁴ SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale.

⁵ ZAC : Zone d'Aménagement Concertée.

certaines porteurs de projet demeurent intéressés et déposent leur permis de construire après signature de compromis. Avec les entreprises, il faut être prêt tout de suite et c'est pour cela qu'il faut poursuivre la viabilisation du site. Mais il faut souscrire des baux sans attendre. À noter un projet de nouvelle station-service sur la Semine, avec un appel à candidature qui sera lancé.

Qu'en est-il du projet d'hôtel sur la Semine ?

Les études de marché n'ont pas donné de résultats tangibles. Il y aurait sans doute d'autres projets mais il est encore trop tôt pour envisager quelque chose de concret. Le problème des hôtels est qu'ils n'envisagent qu'un minimum de 50 chambres pour atteindre leur seuil de rentabilité. Puis, comme pour les entreprises, le terrain doit être prêt tout de suite.

Concernant le gymnase de Frangy, qu'en est-il de l'impact financier ? Le plan de financement est-il validé ? Peut-on vraiment croire au financement du futur gymnase ?

La Communauté de Communes prévoit des finances sur ce projet avec des subventions estimées, à hauteur de 1 million d'euro par le Département ainsi que pour la Région. Celle de l'État reste à définir. L'estimation financière est de 5,7 millions d'euros. L'objectif est d'atteindre 50 % de financement.

La CC Usse et Rhône a-t-elle les moyens financiers de supporter un tel équipement ?

Oui, avec un emprunt. C'est pour cela que la Communauté de Communes développe l'économie car ce sont grâce aux recettes fiscales professionnelles que ce type d'équipement peut être financé. La CC Usse et Rhône avait obtenu un contrat de ruralité, octroyé par l'État pour seulement deux EPCI⁶. Avec le Département et Région, des financements avaient été trouvés. Aujourd'hui, la CC Usse et Rhône est engagée avec l'État dans le cadre des nouveaux CRTE⁷. Ce n'est pas de l'argent bloqué mais il permet de définir des projets prioritaires, comme l'est le gymnase à Frangy. La Communauté de Communes a obtenu une première fois 715 000 € dans le premier Contrat ambition Région mais le 2^{ème} contrat est toujours en cours de définition. Toutefois, la CC Usse et Rhône va pouvoir supporter cet investissement.

À quand la création d'une pharmacie sur le site de la Semine ?

Ca va être très difficile car c'est au nombre d'habitants et qu'il faut enlever une pour en remettre une autre. La création est encore impossible au regard du nombre d'habitants insuffisant. C'est très contrôlé, on ne peut pas les ouvrir n'importe où. C'est très encadré mais il est vrai que cela manque sur le plateau.

Sans autres questions, le Président clôt la réunion et remercie l'ensemble des personnes présentes.

Fait à Éloise, le 17 octobre 2023.

Le Président, Paul RANNARD



⁶ EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale.

⁷ CRTE : Contrat de Relance et de Transition Écologique.